



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9374^e séance

Mercredi 12 juillet 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Présidents :</i>	Dame Barbara Woodward/M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Olmedo
	Gabon	M ^{me} Koumba Pambo
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Kuymizakis
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/477)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/477)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la Colombie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ; et M^{me} Diana María Salcedo López, porte-parole de l'Instance spéciale sur les questions de genre à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et Directrice de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté en Colombie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/477, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en espagnol*) : Je me félicite de cette nouvelle occasion qui m'est donnée de présenter le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/477) et d'informer le Conseil de sécurité des faits nouveaux liés à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix

stable et durable et à d'autres efforts de consolidation de la paix.

C'est toujours un plaisir pour moi de me tenir aux côtés du Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán, que je remercie une fois de plus pour la collaboration continue du Gouvernement du Président Petro Urrego avec la Mission et avec l'Organisation des Nations Unies en général. C'est également un honneur que d'être en présence de M^{me} Diana María Salcedo López, une dirigeante exceptionnelle qui travaille sans relâche à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives à l'égalité des genres et du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

(l'orateur poursuit en anglais)

Lorsque le Conseil s'est réuni en juillet de l'année dernière (voir S/PV.9094), une nouvelle administration venait d'être élue en Colombie dans un climat de grand optimisme quant aux perspectives de progression de la consolidation de la paix. À l'époque, j'avais insisté sur la possibilité exceptionnelle et la responsabilité considérable qu'aurait le Gouvernement du Président Gustavo Petro Urrego d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord.

Je crois que les progrès recensés dans le dernier rapport du Secrétaire général indiquent que la mise en œuvre de plusieurs chapitres de l'Accord gagne du terrain, y compris ceux qui avaient pris du retard alors qu'ils sont les plus à même de remédier aux causes profondes du conflit. Les nombreuses dispositions du plan national de développement liées à la paix, l'attention accrue accordée à la réforme rurale intégrale et l'allocation de fonds indispensables à la mise en œuvre de l'accord de paix méritent d'être soulignées.

La création du Ministère de l'égalité, dirigé par la Vice-Présidente Francia Márquez, ainsi que les progrès réalisés par son bureau dans la formulation des moyens de faire progresser la mise en œuvre du chapitre de l'Accord consacré aux questions ethniques, constituent des étapes importantes en vue de l'amélioration de la situation des communautés autochtones et afro-colombiennes et d'autres groupes vulnérables.

Une bonne planification et une bonne coordination seront importantes si nous voulons tirer pleinement parti du potentiel de ces initiatives d'apporter des dividendes de la paix tangibles. À cette fin, je saisis cette occasion pour rappeler combien il importe de donner suite à la décision de nommer, au sein de la présidence, un haut

fonctionnaire, ou une haute fonctionnaire, chargé(e) de superviser la mise en œuvre de l'Accord final.

Le Congrès a également un rôle clef à jouer dans l'application de l'Accord. Je me félicite de l'approbation de la législation relative à la réforme rurale intégrale, et je suis convaincu que tous les acteurs politiques continueront de trouver des moyens de forger le consensus nécessaire pour consolider la paix.

(l'orateur reprend en espagnol)

Accorder une place centrale aux victimes est une promesse de l'Accord final et un principe fondamental de sa mise en œuvre. Alors que la Juridiction spéciale pour la paix continue de progresser dans le traitement des différentes grandes affaires dont elle est saisie, notamment en établissant de nouveaux actes d'accusation, les voix des victimes réclamant la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition ont retenti avec force lors des récentes audiences de la Juridiction où ont comparu des représentants des différentes parties au conflit.

L'une de ces audiences a eu lieu à Dabeiba, dans le département d'Antioquia, en dépit des menaces de mort proférées par ceux qui cherchent à faire obstacle à la vérité et à la justice. Des membres des forces de sécurité publique y ont livré des témoignages percutants, reconnaissant leur responsabilité dans des exécutions extrajudiciaires, des crimes qui illustrent la détérioration du conflit. La présence de plusieurs ministres et représentants du Gouvernement à cette audience est un geste fort et un pas important vers la réalisation de l'objectif impératif de non-répétition.

Je suis convaincu que la Juridiction spéciale pour la paix continuera de progresser résolument jusqu'à prononcer ses premières peines, ce qui marquera sans aucun doute une nouvelle étape dans le processus de paix colombien. En outre, les victimes et les organisations de la société civile continuent à demander justice pour les crimes liés à la violence sexuelle dans le cadre du conflit, et attendent toujours une décision finale de la part de la Juridiction spéciale pour la paix concernant l'ouverture de l'affaire 11 sur cette question. Enfin, en ce qui concerne la Juridiction spéciale pour la paix, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer à nouveau ma solidarité face aux nouvelles menaces dénoncées hier par son président, le juge Roberto Vidal.

(l'orateur poursuit en anglais)

En ce qui concerne le processus de réintégration, je me joins au Secrétaire général pour saluer la nouvelle

approche du Gouvernement, qui met l'accent sur la durabilité et la réintégration communautaire, en insistant sur la réconciliation, l'accès à la terre, les questions de genre et l'autonomisation des femmes. L'adoption par les parties d'une stratégie fondée sur la durabilité pour soutenir les projets productifs collectifs et l'allocation de fonds à cette fin sont des mesures importantes. L'approbation de nouveaux projets collectifs et l'octroi d'un appui supplémentaire aux initiatives individuelles et à l'accès à l'emploi permettraient d'améliorer considérablement les moyens de subsistance de milliers d'ex-combattants et de faciliter leur transition vers la vie civile.

Hélas, la violence continue de freiner la réalisation du plein potentiel de l'Accord. Je suis convaincu que les mesures prises récemment en matière de garanties de sécurité, telles que l'adoption d'une nouvelle politique de sécurité et de défense, porteront bientôt leurs fruits et contribueront à améliorer la situation dans les régions touchées par le conflit. Je pense notamment à la région de Catatumbo, où j'ai récemment eu l'occasion d'assister à une table ronde humanitaire organisée par des dirigeants locaux et des organisations de base. Leurs appels à renforcer la présence des institutions et des services de l'État, à trouver des solutions légales pour remplacer les cultures illicites et à persévérer dans le règlement du conflit armé par le dialogue sont les mêmes que ceux que l'on entend dans de nombreuses zones rurales du pays.

Alors que la mise en œuvre de la réforme rurale progresse, nous constatons une augmentation de la violence contre les dirigeants paysans et les personnes qui réclament la restitution des terres, ainsi que des obstacles posés aux fonctionnaires de l'État qui travaillent sur la réforme agraire. La violence persistante visant les ex-combattants, dont cinq ont été tués depuis la publication du rapport du Secrétaire général, est également préoccupante. La semaine dernière, un autre ancien secteur de réintégration a été déplacé en raison de l'insécurité, des dizaines d'ex-combattants et leur famille ayant quitté Vista Hermosa, dans le département de Meta, pour s'installer dans la ville voisine de Granada. Je suis persuadé que l'appui du Gouvernement débouchera bientôt sur des solutions durables aussi bien pour les ex-combattants que pour les communautés d'accueil. Il reste beaucoup à faire pour protéger les personnes qui exercent un leadership et défendent les droits de communautés entières, ainsi que celles qui ont déposé les armes de bonne foi dans le cadre de l'accord de paix.

(l'orateur reprend en espagnol)

Je saisis cette occasion pour condamner une nouvelle fois la récente attaque armée contre des membres de l'Église catholique perpétrée à Caldono, dans le département du Cauca et pour réaffirmer notre solidarité avec l'Église, qui est un allié inestimable dans la consolidation de la paix et de la réconciliation. De même, dans la perspective des élections territoriales prévues en octobre, j'appelle les acteurs armés illégaux à respecter le droit des citoyennes et citoyens et des candidates et candidats de tous les partis politiques de participer à une campagne sans subir de menaces. J'invite à nouveau les autorités à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir des élections dans un environnement sûr et participatif, avec toutes les garanties nécessaires pour assurer la participation des femmes à la vie politique.

L'action menée par le Gouvernement pour mettre en œuvre des aspects clefs de l'accord de paix s'est accompagnée d'efforts de dialogue avec des groupes armés de différentes natures. Ces deux volets sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Les résultats obtenus à Cuba dans le cadre du troisième cycle de négociations entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale sont très encourageants. La semaine dernière, la cessation des hostilités entre les parties est entrée en vigueur, une étape vers la pleine application du cessez-le-feu bilatéral, national et temporaire qui débutera le 3 août. De même, la commission nationale sur la participation sera mise en place dans quelques jours, ce qui favorisera une large implication de la société dans le processus de paix. Je compte sur la volonté des parties dont j'ai bon espoir qu'elle contribue à la réalisation de nouveaux progrès.

Par ailleurs, et malgré les difficultés, les rapprochements avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire méritent d'être soulignés. L'annonce conjointe du Gouvernement et de ce groupe, le 8 juillet, concernant la tenue de pourparlers de paix est une nouvelle encourageante. J'espère que le renforcement de la confiance entre les parties se poursuivra et que nous aurons bientôt des informations sur l'ouverture officielle des négociations et la reprise du cessez-le-feu national. Cette initiative de dialogue, comme d'autres, est l'occasion de prendre des engagements concrets pour réduire les souffrances de la population civile, victime du conflit, et en particulier pour réduire la violence contre les ex-combattants et les figures de la société civile.

Les dialogues offrent également à l'ONU l'occasion de renforcer son appui à la paix. La Colombie se trouve à un moment charnière où la volonté résolue des

parties, avec le soutien de la communauté internationale, peut consolider les processus de paix naissants. Dans ce contexte, je me fais l'écho de la conviction du Secrétaire général selon laquelle la Mission peut apporter une contribution importante en assurant le suivi et la vérification des cessez-le-feu. Les progrès réalisés au cours de la période à l'examen montrent sans aucun doute qu'avec la coopération des différents acteurs, les efforts de consolidation de la paix permettent d'obtenir des résultats importants.

Pour que la Colombie puisse enfin voir son objectif de non-répétition se concrétiser, il est indispensable de persévérer et de faire fond sur ce qui a été accompli, d'affronter avec détermination les défis en matière de sécurité et de ne pas se décourager dans la recherche d'une solution à la violence qui donne la priorité au dialogue. Il s'agit d'une chance à saisir, et l'appui du Conseil de sécurité à cet égard est déterminant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Salcedo López.

M^{me} Salcedo López (*parle en espagnol*) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui est donnée à l'Instance spéciale sur les questions de genre de présenter au Conseil ses principales observations, analyses et recommandations concernant la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et les mesures en faveur de l'égalité des genres.

Avant de commencer, je tiens à saluer toutes les artisanes de la paix, les signataires de l'Accord et les personnes LGBTQI+ à qui la guerre a ôté la vie et la dignité, et à leur rendre hommage.

En cette septième année de mise en œuvre de l'Accord, nous saluons les engagements pris par le Gouvernement pour en équilibrer la mise en œuvre, en garantissant son inclusion dans le plan national de développement et dans différents processus, tels que la formulation du plan d'action national établi en vertu de la résolution 1325 (2000), la politique étrangère féministe et la politique de paix totale. Le Gouvernement doit aller plus loin que les 12 % des dispositions de l'Accord final relatives aux questions de genre qui ont été appliqués jusqu'à présent pour obtenir d'urgence des résultats concrets et tangibles.

Premièrement, en ce qui concerne la réforme rurale intégrale, la Colombie cherche à remédier aux principales difficultés découlant d'années marquées par un manque

de structure et par la corruption et la dépossession en prenant des mesures encourageantes au niveau de l'État, par exemple en augmentant sensiblement le budget de l'Agence nationale des terres et en officialisant les droits fonciers pour les femmes. Toutefois, il est particulièrement compliqué de garantir le rôle des femmes et des personnes LGBTIQ+ dans la prise de décisions, ainsi que l'inclusion systématique d'une approche de genre et de mesures spécifiques dans les programmes à caractère territorial et dans les plans nationaux qui se rapportent à la réforme rurale intégrale.

Deuxièmement, pour ce qui est de la participation politique, l'Instance spéciale sur les questions de genre salue le travail accompli par les femmes qui siègent au Congrès pour promouvoir l'adoption d'un projet de loi érigeant en infraction pénale la violence contre les femmes en politique. Nous espérons qu'elle sera promulguée rapidement afin de lutter contre cette violence, en particulier dans le contexte des élections à venir, et nous tenons également à voir appliquées des mesures pour prévenir la violence contre les femmes, ainsi que le racisme et le sexisme, durant les campagnes électorales et les élections. Nous plaidons pour une participation plus importante et effective des femmes aux activités civiles de contrôle et de vérification prévues dans l'Accord afin d'assurer une gestion publique transparente et un bon usage des ressources. Nous jugeons préoccupant que le point de vue des personnes LGBTIQ+ ne soit toujours pas représenté dans les rôles de direction politique au niveau local. S'agissant de la sécurité, comme il n'est pas garanti que les femmes puissent travailler dans les territoires, nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement afin d'élaborer sept politiques sous les auspices du Ministère de l'intérieur, en particulier le plan d'action du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, qui s'attache actuellement à la mise au point d'activités inclusives.

Troisièmement, s'agissant de la fin du conflit, nous accueillons avec satisfaction les avancées obtenues au titre de la politique de paix totale, les progrès accomplis dans le cadre de la Commission nationale des garanties de sécurité quant à l'inclusion d'une approche de genre, la nouvelle politique de défense et l'appui de la communauté internationale à la politique de réintégration des signataires de l'Accord final. À cet égard, l'Instance tient à mettre l'accent sur les éléments suivants.

Pour ce qui est de la réintégration, nous rappelons au Conseil que ce sont les femmes qui continuent de porter le processus de réintégration économique et qui doivent

encore pourvoir des postes de décision, parfois sans être rémunérées, tout en assumant le fardeau de s'occuper de leur famille et de leur communauté, ce qui détourne leur temps, leur énergie et leur expertise du processus de réintégration politique, communautaire et économique. De même, nous constatons avec une profonde préoccupation la hausse de la violence contre les femmes et les filles dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et les zones environnantes, en particulier la violence domestique, l'exploitation et la violence sexuelle. Nous appelons en particulier à faire en sorte que la politique de réintégration permette d'appliquer et de promouvoir des mesures de prévention de la violence contre les femmes et les filles et de création d'environnements sûrs où il leur soit possible d'exercer leurs droits. Nous soulignons que les signataires de l'accord de paix se montrent depuis longtemps disposés à travailler avec les communautés qui vivent à proximité des anciens secteurs de territoriaux de formation et de réintégration. Les projets et processus entrepris par les signataires ont souvent pour effet d'améliorer l'accès des municipalités à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

Nous exhortons le Gouvernement à travailler avec diligence afin d'améliorer les conditions de sécurité des ex-combattants et à s'attaquer à la vague d'assassinats qui a fait au moins 12 victimes femmes depuis la signature de l'Accord final, ainsi qu'aux autres formes de violence contre les personnes qui ont décidé de continuer à se conformer à l'Accord. La paix ne peut pas être obtenue au prix de la vie des signataires. Au niveau des garanties de sécurité, l'Instance insiste sur le fait qu'il importe de consolider, sous l'actuel Gouvernement, une politique de défense et de sécurité qui, en termes de sécurité humaine, permette de veiller au respect de l'obligation de préserver et de protéger la vie humaine. Néanmoins, nous nous inquiétons du rôle central de la militarisation, de l'emploi des armes au nom des politiques de sécurité et de l'augmentation du budget de la défense pour 2023, qui dépasse toujours celui des services sociaux.

Quatrièmement, en ce qui concerne le problème des stupéfiants, l'Instance a démontré que, grâce aux mesures adoptées par le Gouvernement, on s'efforçait davantage de contrer les réseaux de trafiquants. Nous appelons cependant à l'examen rapide et à la mise en œuvre sans délai des activités du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, en y renforçant la participation des familles et des enfants, en surmontant les obstacles structurels comme le manque de visibilité des personnes LGBTIQ+, et en reconnaissant les niveaux élevés de violence, notamment le féminicide, l'exploitation, la

prostitution forcée, la violence sexuelle et d'autres crimes qui sont la marque de fabrication des économies illégales.

Enfin, s'agissant des victimes du conflit armé, l'Instance salue les activités du comité créé pour suivre et contrôler la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la vérité, qui appuie le programme de transformation en Colombie. Nous encourageons cette mise en œuvre au niveau local. Nous accueillons avec satisfaction la modeste augmentation de 14 % du budget de la Juridiction spéciale pour la paix et l'annonce de son ouverture de l'affaire 11 sur la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous soulignons la nécessité de veiller à disposer de personnel compétent en nombre suffisant pour conduire les enquêtes de manière optimale, sur un pied d'égalité avec les autres affaires, et appelons instamment à ce que les audiences tiennent compte de l'influence des personnes LGBTIQ+ et permettent de trouver des moyens de leur verser des réparations et de les réintégrer.

Pour ce qui a trait à l'Unité de recherche des personnes portées disparues, l'Instance appelle l'attention sur le fait que le groupe des questions de genre n'entre plus dans sa composition, ce qui sera préjudiciable aux efforts constructifs d'intégration relevant de sa mission dans le cadre de l'accord de paix. Nous saluons l'appel du Bureau du Défenseur du peuple à promouvoir l'élaboration de plans de réparation collective axés sur le genre, en liaison avec la contribution des femmes dans les territoires. Nous recommandons d'améliorer la qualité du système de soins psychosociaux pour favoriser le rétablissement physique et émotionnel des victimes, en particulier les victimes de violence sexuelle. La santé mentale doit être l'une des grandes priorités de l'Accord en ce qui concerne les personnes rescapées.

Pour terminer, nous nous félicitons du travail mené par le Gouvernement pour créer une politique de paix totale qui intègre un dialogue, des négociations et des consultations avec les membres des groupes armés illégaux. Nous soulignons les progrès accomplis en termes de renforcement du dialogue avec l'Armée de libération nationale. La commission nationale sur la participation des communautés doit garantir l'égalité de participation des femmes et donner la priorité à leur cause et à l'exécution immédiate des mesures liées au cessez-le-feu, y compris sur la violence sexuelle en temps de conflit. Quant aux discussions avec les autres groupes armés, l'Instance exhorte à ce que des progrès soient faits pour démanteler ces groupes, négocier avec eux et analyser les structures qui ont été les principaux moteurs de la montée

du conflit en rapport avec la création d'économies illégales et le renforcement des modèles militants.

La mise en œuvre de l'accord de paix, notamment ses mesures liées au genre, peut changer la donne pour avancer vers la « paix totale » et donner l'exemple pour le règlement d'autres conflits dans le monde. Aujourd'hui, la paix passe par la protection de la vie des femmes et des personnes LGBTIQ+ et la défense de la dignité des individus. Nous demandons au Conseil de sécurité de poursuivre ses efforts opportuns, soutenus et déterminés afin que nous puissions œuvrer à faire de la Colombie un pays où chacun et chacune puissent vivre dans la dignité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Salcedo López de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu et M^{me} Salcedo López de leurs exposés. Par ailleurs, je souhaite la bienvenue à la présente séance au Ministre des relations extérieures Leyva Durán.

Le Royaume-Uni salue les efforts déployés par le Gouvernement colombien afin de mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous nous félicitons de l'adoption du plan national de développement, qui comprend un plan d'investissement pour la paix. Pour avancer dans les années à venir, il sera essentiel de s'assurer un financement pour mener des réformes et renforcer la présence de l'État dans toute la Colombie. Comme M^{me} Salcedo López l'a souligné, le chapitre sur le genre est un élément crucial de l'accord de paix. Nous sommes préoccupés de savoir que les femmes leaders et les ex-combattantes sont toujours victimes de la violence sexuelle liée au conflit, et nous encourageons le Gouvernement colombien à continuer de faire une priorité de la pleine application des provisions de l'accord de paix qui se rapportent aux questions de genre. À l'approche des élections régionales qui se tiendront en octobre, nous encourageons le Gouvernement à prendre les mesures voulues pour assurer la sécurité des signataires de l'accord de paix désireux de prendre part au processus démocratique.

Nous condamnons fermement les violences commises contre des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP), des défenseurs des droits humains et des figures de la société civile. Depuis la signature de l'Accord final, plus de 375 ex-combattants des FARC-EP ont été tués. Nous

demandons instamment au Gouvernement de renforcer les mesures de prévention et de protection, et insistons à nouveau sur l'importance de la Commission nationale des garanties de sécurité. Le Royaume-Uni se félicite de l'annonce, en juin, d'un cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN), et espère que les communautés constateront une amélioration sensible de leurs conditions de sécurité. Nous attendons de l'ELN qu'elle assume ses engagements de bonne foi et suivons de près les efforts déployés par le Gouvernement pour parvenir à un accord de cessez-le-feu avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire.

Enfin, nous remercions le Secrétaire général d'avoir proposé au Conseil de sécurité différentes possibilités pour un rôle élargi de l'ONU en matière de vérification de l'application des accords de cessez-le-feu. Dans les prochains jours, nous transmettrons aux membres du Conseil un projet de résolution, pour discussion.

Je tiens à assurer au Ministre des relations extérieures Álvaro Leyva Durán, au Représentant spécial Ruiz Massieu et aux membres du Conseil que la Colombie peut compter sur le Royaume-Uni pour continuer à la soutenir sur la voie de la paix et de la sécurité, dans l'intérêt de toute la population colombienne.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, de son exposé et souhaite la bienvenue à la présente séance au Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán. J'ai également écouté attentivement l'intervention de la représentante de la société civile.

Grâce aux efforts inlassables du Gouvernement et du peuple colombiens, l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est mis en œuvre et la politique de paix totale se poursuit. Nous nous en félicitons et nous attendons avec intérêt que toutes les parties colombiennes consolident les progrès réalisés et continuent à avancer vers l'objectif d'une paix globale, durable et viable.

La mise en œuvre intégrale de l'Accord final est au cœur du processus de paix en Colombie. Le plan national de développement dont vient de se doter le pays fournit un

soutien politique et garantit des moyens pour la mise en œuvre d'éléments importants de l'accord de paix, tels que la réforme rurale, la distribution des terres, la substitution des cultures illicites et la réintégration des ex-combattants dans la société. Nous nous en félicitons. Le développement est le fondement d'une paix pérenne. Pour s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits, il faut réduire la faim et la pauvreté, combler le fossé qui sépare les zones urbaines et rurales, améliorer concrètement les moyens de subsistance des populations et investir davantage dans le développement. Nous espérons que les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux appuieront et aideront activement la Colombie dans ses efforts pour promouvoir le développement durable, consolider les acquis du processus de paix et parvenir à une paix et une sécurité durables dans le pays.

Il est essentiel de réduire le niveau de violence liée au conflit pour maintenir la confiance de la population dans le processus de paix. La Chine salue la détermination du Gouvernement colombien à éliminer la violence liée au conflit par le dialogue et la négociation. Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu de six mois conclu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale au cours du troisième cycle de pourparlers de paix et nous espérons que cet accord sera effectivement respecté et pleinement mis en œuvre. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour poursuivre le dialogue et les négociations avec d'autres groupes armés, lutter contre les groupes armés illégaux et les organisations violentes et freiner l'expansion de leur pouvoir et de leurs activités, ce qui fait également partie intégrante de l'instauration d'une paix globale en Colombie. Nous soutenons également les efforts consentis par le Gouvernement colombien pour accroître le déploiement de missions de sécurité dans les anciens secteurs, où un contrôle effectif fait défaut, ainsi que pour renforcer la protection des ex-combattants, des femmes, des enfants et des minorités ethniques.

La Chine remercie la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie du rôle important qu'elle joue à l'appui du processus de paix, et est favorable à ce que le Conseil de sécurité envisage sérieusement et activement l'élargissement du mandat de la Mission afin qu'elle prenne part aux activités de surveillance et de vérification des cessez-le-feu. Nous pensons que cela contribuerait à consolider la dynamique positive du dialogue et des pourparlers de paix en cours. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour continuer à appuyer le processus de paix dirigé et contrôlé par les Colombiens et pour aider le peuple colombien à obtenir de

meilleurs résultats sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement durables.

M. Kuymizakis (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial Ruiz Massieu et M^{me} Salcedo López de leurs exposés éclairants d'aujourd'hui, et je salue la participation à la présente séance du Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán.

Malte continue de juger encourageants la détermination dont fait preuve le Gouvernement colombien ainsi que les efforts qu'il déploie pour instaurer une paix durable. Depuis notre dernière séance, en avril (voir S/PV.9303), nous avons constaté des progrès importants dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, complétée par la politique de paix totale du Gouvernement. Nous nous félicitons de l'approbation, par le Congrès, du plan national de développement proposé par le Gouvernement, qui comprend des éléments clés de l'accord de paix. Nous saluons également l'adoption des grands projets de loi relatifs à la réforme rurale intégrale, ainsi que, à cet égard, les récentes acquisitions de terres et officialisations des droits fonciers par le Gouvernement. L'aboutissement, à Cuba, du troisième cycle de pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale ainsi que l'accord sur un cessez-le-feu bilatéral national de six mois constituent également des avancées bienvenues. Nous nous félicitons par ailleurs de l'annonce par le Gouvernement de futurs pourparlers avec plusieurs acteurs armés illégaux, et nous appelons ces derniers à saisir cette occasion et à y participer de bonne foi.

Nous prenons acte de la demande formulée par le Gouvernement, le 14 février, en vue d'un nouvel élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec nos collègues du Conseil de sécurité afin d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour instaurer des cessez-le-feu permanents et durables.

Malte est vivement préoccupée par les niveaux élevés de violence commise par les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, qui continuent de saper les efforts de consolidation de la paix dans tout le pays. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toute violence ou menace contre des juges et des personnalités politiques, des défenseurs des droits humains, des figures de la société civile et des personnes LGBTIQ+. Nous sommes profondément préoccupés par les informations

faisant état du déplacement forcé de milliers de personnes au cours des derniers mois, et de leur confinement de force, ainsi que par les informations relatives au recrutement forcé d'enfants, qui touchent de manière disproportionnée les communautés autochtones et afro-colombiennes. Nous condamnons les meurtres d'ex-combattants ainsi que les violences et les menaces les prenant pour cible dans plusieurs régions de Colombie, notamment dans les zones sous le contrôle social et territorial de groupes armés illégaux. Les autorités gouvernementales doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour endiguer la violence contre les civils, notamment en redoublant d'efforts pour étendre la présence de l'État dans les zones rurales afin de protéger les communautés vulnérables.

Comme cela a été souligné à nouveau aujourd'hui, nous nous inquiétons du fait que la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives au genre continue de se heurter à des difficultés. Les projets de loi récemment approuvés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique et pour établir un quota de 50 % de femmes au sein des entités publiques sont importants pour garantir que les femmes puissent participer de manière pleine, véritable et sûre à la vie politique. Les initiatives de paix en cours et à venir doivent inclure des mesures spécifiques visant à prévenir les attaques, les menaces, les meurtres et les violences sexuelles liées au conflit contre toutes les femmes dirigeantes et ex-combattantes. Malte appuie les progrès réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix dans le cadre du système de justice transitionnelle colombien. Nous réaffirmons notre appui à l'appel des organisations de femmes et de personnes LGBTIQ+ en faveur de l'ouverture de l'affaire 11 sur les violences sexuelles et fondées sur le genre, et à la pleine mise en œuvre des recommandations de la Commission de la vérité sur les réparations pour les victimes de violence sexuelle.

Nous jugeons encourageants les efforts consentis pour faire avancer l'exécution du chapitre ethnique de l'accord de paix et nous demandons instamment au Gouvernement de garantir un financement adéquat propre à remédier aux inégalités historiques. Nous appelons également à ce qu'une attention soutenue et des ressources soient consacrées à la recherche des personnes portées disparues et victimes de disparition forcée.

La Colombie continue d'avancer sur la voie d'une paix durable et pérenne. Malte réaffirme son engagement à appuyer le processus de paix et salue la détermination et la résilience du peuple colombien.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz

Massieu, de son exposé sur les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix en Colombie. Je remercie également M^{me} Salcedo López pour sa contribution concernant le chapitre relatif aux questions de genre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre Álvaro Leyva Durán.

La Colombie a une nouvelle fois démontré qu'elle peut devenir un modèle de consolidation de la paix grâce à ses pratiques optimales. L'approbation, par le Congrès, du plan national de développement proposé par le Gouvernement en est un bon exemple de plus. Ce plan comprend des engagements relatifs au chapitre de l'Accord final consacré aux questions ethniques, ainsi que des plans de réforme rurale, qui sont indispensables à la consolidation de la paix en Colombie. Le Japon attend avec intérêt la mise en œuvre effective du plan national de développement, qui permettra de combler les écarts entre les zones urbaines et les zones rurales et de promouvoir un développement global. Afin de garantir la pérennisation de la paix dans le cadre du plan, nous réaffirmons l'importance de mettre en place des institutions et des systèmes résilients et transparents, ainsi que de renforcer les capacités de chaque citoyen, en plaçant la sécurité humaine au centre des préoccupations. En outre, aucun effort de consolidation de la paix ne peut être efficace à moins d'être mené par un gouvernement qui a la confiance de la population. À cet égard, le Japon souligne qu'il importe que les élections départementales et municipales prévues pour le mois d'octobre se déroulent de manière pacifique et non violente.

Le Japon salue les efforts constants déployés par la Colombie pour parvenir à une « paix totale » par le dialogue, en plus de l'application régulière de l'Accord final de 2016. Nous nous félicitons des accords récemment conclus entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale sur un cessez-le-feu bilatéral national de six mois et sur un mécanisme inclusif permettant d'associer la société colombienne au processus de paix. Le Japon encourage également les autres groupes armés à engager un dialogue constructif avec le Gouvernement pour parvenir à un cessez-le-feu, ainsi qu'à s'abstenir de recourir à la violence.

Le Japon salue l'action de la Mission de vérification des Nations Unies, qui appuie les efforts de la Colombie. À cet égard, nous prenons acte de la demande du Gouvernement d'élargir le mandat de la Mission afin de soutenir ses efforts de dialogue avec les groupes armés, notamment en ce qui concerne la vérification des cessez-le-feu.

Tenant compte des recommandations du Secrétaire général, le Japon reste déterminé à définir la manière dont la Mission peut s'acquitter le plus efficacement possible de son mandat et servir l'objectif de pérennisation de la paix et de la stabilité en Colombie. Le Japon condamne la poursuite des violences, tout particulièrement dans les zones rurales, y compris celles qui visent les ex-combattants, les figures de la société civile et les communautés touchées par le conflit. La création d'un environnement propice à la réintégration sera essentielle pour lutter contre l'insécurité à long terme, à l'instar de ce que nous avons vu avec le projet de Plan stratégique pour la sécurité et la protection des ex-combattants.

La stabilité à long terme ne peut être assurée que si le processus de paix est façonné par ses parties prenantes, selon leur propre vision et avec leur pleine appropriation. La réintégration doit être conduite dans le cadre d'initiatives communautaires, l'accent étant mis sur la réconciliation et la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes. Afin de promouvoir de telles initiatives, les membres du Conseil doivent encourager la Colombie à continuer de tirer parti de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, le Japon réaffirme sa volonté sans faille d'appuyer le processus de paix et les efforts de consolidation de la paix en Colombie.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial Carlos Ruiz Massieu de son précieux exposé et du travail qu'il continue d'accomplir en Colombie. Nous avons écouté attentivement M^{me} Diana Salcedo López, et je salue la présence du Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán, à cette séance. Je voudrais m'attarder sur trois grands points aujourd'hui.

Premièrement, les Émirats arabes unis se félicitent du dévouement constant affiché par le Gouvernement colombien et des mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Cela comprend le plan national de développement récemment approuvé, qui fait de l'accord de paix l'un de ses fondements. Nous nous félicitons également des efforts déployés pour mettre en œuvre le chapitre ethnique et la réforme rurale, tout en soulignant la nécessité de donner la priorité à l'application des dispositions de l'Accord relatives aux questions de genre. L'élargissement de la participation politique des femmes constitue une étape importante, mais il doit s'accompagner de mesures visant à remédier aux risques accrus en matière de sécurité et à la violence contre les

femmes et les filles, en particulier la violence sexuelle liée au conflit. Il s'agit notamment de recourir aux mécanismes existants, tels que les différentes composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, afin d'améliorer la protection et la promotion des femmes et des filles dans l'ensemble de la société colombienne.

Deuxièmement, nous saluons l'approche adoptée par le Conseil national de réintégration pour garantir une stratégie durable de réintégration des ex-combattants. Ces hommes et ces femmes ont honoré leur engagement à l'égard de l'Accord final, et favoriser leur réintégration effective et en toute sécurité dans la société colombienne doit demeurer une priorité. Cela implique de mettre en œuvre les garanties de sécurité, qui sont fondamentales pour que l'Accord soit couronné de succès.

Cela m'amène à mon troisième point. Nous restons préoccupés par la persistance des violences commises contre des civils, y compris des ex-combattants et des responsables locaux, lesquelles menacent les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation. Nous avons conscience que les pourparlers de paix en cours, y compris le récent accord de cessez-le-feu de six mois conclu avec l'Armée de libération nationale, constituent un outil supplémentaire pour lutter contre la violence en Colombie. Le Conseil peut compter sur la participation constructive des Émirats arabes unis aux discussions concernant la demande d'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts en faveur de la paix, et nous réaffirmons notre plein soutien à l'action menée par la Mission de vérification sous la direction du Représentant spécial Ruiz Massieu.

Pour terminer, la collaboration croissante et continue entre la Colombie et le Conseil demeure un processus important pour préserver les dividendes de la paix obtenus jusqu'à présent. Elle illustre aussi clairement l'engagement de la communauté internationale en faveur de la paix en Colombie. Cette coopération et cet engagement continus apporteront à la Colombie l'aide dont elle a besoin pour garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité à long terme et de manière durable.

M. Olmedo (France) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial et M^{me} Salcedo López pour leurs présentations. Je salue aussi la présence aujourd'hui du Ministre des relations extérieures de la Colombie.

La recherche de la paix doit passer par le dialogue. C'est pourquoi nous saluons la conclusion, le 9 juin, d'un

accord sur un cessez-le-feu national de six mois entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Nous espérons que cette première étape permettra d'aboutir à un cessez-le-feu durable. La France salue les efforts déployés par les autorités colombiennes pour parvenir à d'autres cessez-le-feu avec plusieurs groupes armés, en particulier avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Nous soutenons la demande de la Colombie d'une extension du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin de surveiller et d'appuyer la mise en œuvre de ces différents engagements. Cela est essentiel pour faire reculer la violence qui reste particulièrement inquiétante à l'approche des élections locales d'octobre prochain. En dépit des progrès, les garanties de sécurité demeurent insuffisantes pour les anciens combattants, les défenseurs des droits de l'homme et la société civile.

L'adoption au Congrès du plan de développement national est positive. La France salue l'engagement du Gouvernement et les initiatives récentes prises en matière de réforme rurale et d'accès à la terre, en particulier la création d'une nouvelle juridiction agraire. La France salue également la priorité donnée à la mise en œuvre du chapitre ethnique de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre sur cette voie afin d'offrir de nouvelles opportunités socioéconomiques viables aux populations qui ont souffert du conflit et continuent de subir la violence des groupes armés et criminels. La France salue aussi les progrès constants accomplis par la Juridiction spéciale pour la paix et condamne fermement les menaces formulées à l'encontre des magistrats colombiens. Les premières peines restauratives ouvriront un nouveau chapitre sur le chemin de la réconciliation.

En conclusion, l'accord de paix est un acquis historique et la Colombie, par sa volonté de construire la paix dans le dialogue, est un exemple pour la communauté internationale. Nous soutenons les autorités colombiennes dans leurs efforts pour la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix et dans les discussions ouvertes dans le cadre de la politique de paix totale. Certes, il reste du chemin à parcourir, mais la Colombie est sur la bonne voie et la France se tient prête à lui apporter tout son appui.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos

Ruiz Massieu, et à son équipe pour les efforts acharnés qu'ils déploient afin de consolider la paix et la stabilité en Colombie. Nous adressons nos salutations et nos remerciements à M^{me} Diana María Salcedo López pour les vues qu'elle a exprimées. Nous saluons la participation à cette séance de S. E. M. Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation générale en Colombie au cours de la période considérée (S/2023/477) rend compte des efforts désintéressés du Gouvernement et du peuple colombiens et de leur ferme volonté de consolider un cadre intégré propice à l'instauration d'une paix durable, et ce malgré les problèmes divers et complexes auxquels sont confrontés le Gouvernement et le peuple colombiens. L'approbation par le Congrès du plan national de développement du Gouvernement est un exemple clair des mesures importantes prises pour traiter diverses questions liées à la paix.

Dans cette quête permanente de paix, les trois membres africains du Conseil félicitent chaleureusement S. E. M. Gustavo Petro Urrego, Président de la République de Colombie, et les dirigeants de l'Armée de libération nationale d'avoir achevé avec succès le troisième cycle de négociations de paix à Cuba. Ce résultat remarquable a abouti à la mise en place d'un cessez-le-feu de six mois qui prendra effet le 3 août 2023 et à la création d'une commission nationale chargée de définir la large participation de la société colombienne au processus de paix. En outre, la création d'une commission nationale sur la participation témoigne d'un engagement en faveur de l'inclusion et de la volonté de faire en sorte que les voix de tous les Colombiens et de toutes les Colombiennes soient entendues et prises en compte.

Les trois membres africains du Conseil saluent l'approche stratégique mise en place par le Gouvernement colombien pour rétablir la paix en instaurant un dialogue inclusif et constructif avec les groupes armés, quelle que soit leur classification. Cela montre la détermination du Gouvernement à régler les conflits tout en respectant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. En encourageant la compréhension mutuelle et la réconciliation, le Gouvernement favorise l'avènement d'une paix et d'une sécurité durables dans le pays.

Les trois membres africains du Conseil saluent les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour améliorer la sécurité dans les zones touchées par le conflit par l'adoption de politiques et de plans stratégiques qui ont pour but de renforcer progressivement la présence des forces militaires et de police dans les zones touchées par

le conflit. Nous encourageons le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre de ces plans, grâce à des approches novatrices et adaptées pour démanteler les structures criminelles et protéger les communautés vulnérables.

Nous prenons acte avec satisfaction des progrès accomplis grâce aux réformes institutionnelles du Gouvernement et à l'allocation de fonds pour mener une réforme rurale intégrale. Dans le même ordre d'idées, nous saluons la mise en place de mécanismes visant à accélérer l'acquisition de terres pour les paysans sans terre. Nous demandons instamment que l'identification des bénéficiaires et l'allocation de ces terres s'effectuent rapidement. À cette fin, nous invitons la communauté internationale à soutenir ce processus en mobilisant les ressources nécessaires.

L'octroi à des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) de titres de propriété sur des terres préalablement acquises par l'Agence nationale des terres est, à notre avis, une mesure positive. Nous estimons qu'il est essentiel de leur offrir un appui technique et une aide financière indispensables pour faciliter leur transition vers la vie civile et leur permettre de subvenir à leurs besoins.

Pour parvenir à la paix en Colombie et remédier aux inégalités historiques qui sont à l'origine des conflits, il est essentiel de mettre en œuvre des politiques équitables et inclusives pour les communautés autochtones et afro-colombiennes. À cet égard, les trois membres africains du Conseil se félicitent que le Gouvernement colombien prenne en compte les communautés autochtones et afro-colombiennes dans le cadre du processus de distribution des terres.

Nous saluons l'initiative prise par plusieurs ambassades et entités des Nations Unies de créer un groupe chargé d'appuyer la mise en œuvre du chapitre ethnique. De même, nous nous félicitons que l'Agence de réhabilitation du territoire ait annoncé que 30 % de ses ressources seront consacrées à la mise en œuvre de plus de 8000 initiatives liées aux programmes de développement territorial dans les territoires ethniques qui sont confrontés à des obstacles de taille à leur développement.

Nous prenons note des prochaines élections régionales qui doivent se tenir le 29 octobre 2023. Nous soulignons la nécessité de garantir une participation représentative, en termes de candidats et de candidates, tout en garantissant la sécurité des femmes et des ex-combattants qui souhaitent participer au processus électoral.

Cela favorisera la tenue d'élections inclusives, pacifiques et équitables.

Malgré les évolutions positives enregistrées dans de nombreux domaines au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité dans le pays mérite notre attention. On signale des affrontements entre groupes armés et des violences continues touchant divers groupes vulnérables. L'augmentation du recrutement d'enfants par des groupes armés illégaux, ainsi que les déplacements forcés, les confinements et les massacres dans de nombreuses régions suscitent l'inquiétude. Nous condamnons fermement ces violences, ainsi que le meurtre récent de trois enfants recrutés de force par l'État-major central des FARC-EP dans la région frontalière de Caquetá et Putumayo.

La Juridiction spéciale pour la paix joue un rôle essentiel dans la consolidation de la paix en Colombie en enquêtant sur les anciens guérilleros des FARC-EP et les agents de l'État qui sont responsables de crimes de guerre et en les amenant à en répondre. Elle permet aux victimes d'obtenir la justice et des réparations et de retrouver leur dignité. Il convient de saluer l'approche indépendante et inclusive de cet organe et de condamner les menaces que font peser les groupes armés sur les magistrats, les avocats et les victimes.

Les ressources financières sont essentielles à la réussite du processus de consolidation de la paix. L'affectation de 3 millions de dollars par le Fonds pour la consolidation de la paix pour appuyer les négociations et les initiatives de consolidation de la paix aux niveaux national et local est la bienvenue. La poursuite du soutien financier de l'ONU, des partenaires et des donateurs est encouragée aux fins de la mise en œuvre effective de l'Accord final.

Les trois membres africains du Conseil soulignent qu'il importe que les parties impliquées dans le conflit poursuivent le dialogue et collaborent de manière constructive. Nous les exhortons à adopter un état d'esprit innovant. Une large participation de tous les acteurs concernés, y compris la société civile, les communautés autochtones et afro-colombiennes, les femmes, les jeunes et d'autres entités, est indispensable pour instaurer une paix durable dans le pays.

Les trois membres africains du Conseil renouvellent leur soutien à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre de l'Accord final en Colombie.

Les trois membres africains du Conseil saluent les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour mettre fin au conflit et édifier une nation stable où les Colombiens peuvent vivre en harmonie, en embrassant leur diversité et en promouvant une paix effective, durable et pérenne.

M. França Danese (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés et souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre colombien des relations extérieures, M. Álvaro Leyva Durán.

La Colombie continue de faire montre d'un attachement sans ambiguïté à l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ainsi qu'à l'extension et à la consolidation de la paix sur l'ensemble de son territoire. Nous nous félicitons de constater que la mise en œuvre complète de l'Accord final est un des axes centraux de la stratégie du Gouvernement du Président Petro Urrego. Nous observons des progrès concrets et substantiels. Comme nous l'avons déjà souligné, pour consolider la paix, l'État doit impérativement étendre sa présence à toutes les régions du pays, en particulier dans les zones touchées par le conflit et historiquement marginalisées.

À cet égard, l'approbation par le Congrès du plan national de développement représente une avancée majeure. Ce plan stratégique augmente les ressources budgétaires allouées et prévoit des mesures décisives pour la mise en œuvre de l'accord de paix et la réforme rurale.

Qui plus est, le Congrès a adopté deux grandes lois pour la réforme rurale envisagée dans l'accord de paix : l'une établit une juridiction agraire pour régler les conflits ruraux et l'autre reconnaît les droits des paysans dans la Constitution. En outre, on constate des progrès notables en matière d'acquisition de terres et d'officialisation des droits fonciers.

Le Brésil appuie la stratégie du Gouvernement du Président Petro Urrego visant à instaurer une paix totale. Nous sommes conscients que les dialogues supplémentaires en cours sont importants et nécessaires pour étendre les dividendes de la paix à l'ensemble du pays. La consolidation de la paix passe par la mise en œuvre intégrale de l'Accord final et la maîtrise des violences encore perpétrées par d'autres groupes armés. Ces actes de violence ont des répercussions disproportionnées sur les Afro-Colombiens, les peuples autochtones, les femmes et les enfants, ainsi que sur les populations les plus vulnérables. À cet égard, le Brésil réaffirme son attachement ferme, en tant

que pays garant, au groupe chargé des pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN). Nous saluons les résultats du troisième cycle de négociations, qui s'est déroulé à La Havane, en particulier l'annonce des accords sur la participation de la société et sur le cessez-le-feu, ainsi que les engagements pris en matière d'aide humanitaire. Le Brésil espère que le processus d'enregistrement et les résultats immédiats des accords feront renaître l'espoir dans les territoires au profit des communautés les plus touchées et marqueront, de fait, une nouvelle étape dans le processus de négociation et de construction de la paix.

Le Brésil estime qu'il y a des signes encourageants. Pendant que nous menons cet important débat au Conseil de sécurité, le groupe chargé des pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et l'ELN se réunit à La Havane et travaille sur des documents permettant d'évaluer les progrès réalisés depuis la signature des accords conclus à Cuba le 9 juin dernier. Le Brésil appuie volontiers les travaux de ce groupe et continuera de participer au suivi de ce processus, en encourageant la mise en œuvre des accords et la réalisation des objectifs fixés.

Le Brésil considère que, dans ce processus, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie peut et doit jouer un rôle important, notamment pour garantir le succès des étapes cruciales prévues pour les semaines à venir, y compris la création d'une commission nationale sur la participation et l'entrée en vigueur, le 3 août, du cessez-le-feu national bilatéral temporaire, qui, comme convenu par les parties, a vocation à être renouvelé.

Compte tenu de ces évolutions importantes, le Brésil est prêt à examiner attentivement les recommandations formulées par le Secrétaire général sur le rôle que la Mission de vérification pourrait jouer pour appuyer les divers accords de cessez-le-feu conclus avec les différents groupes armés en Colombie, et à en discuter. Outre les progrès enregistrés dans le cadre de chaque dialogue et accord de cessez-le-feu, il sera fondamental d'évaluer les synergies et les effets sur le terrain de la mobilisation de la Mission, en gardant à l'esprit que certains groupes armés se battent entre eux pour le contrôle des mêmes territoires.

En raison des différends territoriaux existant entre les groupes armés, nous estimons qu'il serait bénéfique de promouvoir des progrès simultanés dans les différentes négociations. Tout échec avec un groupe donné pourrait avoir des effets néfastes sur d'autres processus et exacerber les conflits. C'est pourquoi nous jugeons essentiel que le Conseil évalue soigneusement la manière d'optimiser

sa contribution pour faire avancer conjointement tous ces processus.

Nous nous félicitons des informations faisant état d'une diminution notable des affrontements entre les groupes armés illégaux et les forces de sécurité publique, dans le contexte des efforts déployés par le Gouvernement colombien pour conclure des accords de cessez-le-feu avec les différents groupes armés. Toutefois, des difficultés subsistent. Les violences perpétrées par les groupes armés illégaux et les organisations criminelles continuent de perturber la vie des civils et de nuire à la construction de la paix. Cette situation montre à quel point il importe que la communauté internationale appuie les efforts menés par le Gouvernement colombien pour promouvoir les initiatives de paix et consolider la présence de l'État, en particulier dans les zones rurales, où les communautés vulnérables ont besoin d'une protection renforcée.

Le Brésil apporte un soutien sans faille à la société colombienne et au Gouvernement du Président Petro Urrego, qui ont la volonté politique de relever les défis de la lutte contre la violence et de la construction de la paix. Nous rappelons également, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, que l'action du Conseil de sécurité en Colombie se fonde sur les attentes et les demandes formulées par le Gouvernement colombien lui-même au nom de ce peuple frère.

Le Brésil réaffirme sa détermination à collaborer étroitement avec la Colombie afin que la paix, fruit des efforts inlassables de son peuple, puisse prendre racine et répandre ses effets transformateurs sur l'ensemble du territoire.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la présente séance d'Álvaro Leyva Durán, Ministre des relations extérieures de la Colombie. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de ses évaluations. Nous avons également écouté l'exposé de l'intervenante de la société civile, Diana Salcedo López.

La Russie se félicite de l'accord conclu à Cuba sur un cessez-le-feu de six mois entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), qui constitue une étape extrêmement importante sur la voie d'une paix globale en Colombie. Notre pays a toujours prôné le dialogue avec ce groupe, même lorsque la précédente Administration colombienne ne faisait absolument aucun cas de ces appels et que les pays garants du processus

de paix étaient soumis à des pressions sans précédent. Nous soulignons le rôle important que La Havane a joué en s'acquittant de bonne foi de ses obligations en tant que garant et en établissant un contact entre les parties. Il est très révélateur que ses efforts de médiation soutenus et fondés sur des principes aient été précisément la raison pour laquelle les États-Unis ont ajouté Cuba à leur liste des États qui soutiennent le terrorisme. Comme le dit l'adage, cela se passe de commentaire.

Nous pensons pouvoir accéder à la demande des chefs des délégations du Gouvernement et de l'ELN d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie afin qu'elle puisse vérifier et surveiller la mise en œuvre par les parties de l'accord bilatéral de cessez-le-feu. Nous sommes disposés à envisager la possibilité que la Mission s'occupe de la vérification des accords conclus avec d'autres groupes, une fois que ces accords auront été signés. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par les autorités colombiennes pour engager un dialogue avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Nous notons que les parties ont publié une déclaration commune dans laquelle elles se disent prêtes à s'asseoir à la table de négociation.

L'attention portée à de nouveaux formats de négociation ne doit pas faire oublier la tâche essentielle que le Conseil de sécurité a pour mission d'encadrer, à savoir la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous sommes convaincus que l'application intégrale des dispositions de l'Accord est le seul moyen d'instaurer la confiance entre les nouveaux participants au processus de paix. Nous saluons les efforts consciencieux déployés par Bogota à cet égard, en particulier les progrès réalisés en ce qui concerne la réforme agraire. Toutefois, il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour assurer la sécurité physique des ex-combattants, des figures de la société civile et des groupes les plus vulnérables de la population, ainsi que pour mettre en œuvre des programmes de substitution des cultures et renforcer l'autorité de l'État sur le terrain. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des décisions de la Juridiction spéciale pour la paix, que surveilleront également les représentants de la Mission des Nations Unies.

Nous sommes préoccupés par la persistance de niveaux élevés de violence visant les ex-combattants. Il y a quelques jours à peine, nous avons pu voir plusieurs cas très médiatisés d'assassinats et d'attaques contre d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, notamment en raison de

leurs activités politiques. En l'absence de garanties de sécurité pour les ex-combattants, il sera impossible de les réintégrer dans la société et l'économie. Nous espérons que la situation s'améliorera sensiblement à l'approche des élections régionales et locales qui se tiendront en octobre.

Pour sa part, la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, continuera à participer activement aux efforts déployés par la communauté internationale pour soutenir le processus de paix colombien, notamment en apportant son appui à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dirigée par M. Carlos Ruiz Massieu.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je salue la participation du Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Álvaro Leyva Durán, à cette séance, et je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé. Mes remerciements s'adressent également à M^{me} Salcedo López.

La Suisse s'engage de longue date en Colombie et apporte un soutien continu au processus de paix, particulièrement dans le domaine du traitement du passé. Je souhaiterais souligner quelques exemples de progrès importants récents. Tout d'abord, la Suisse se félicite de l'allocation de ressources spécifiques et des engagements stipulés dans le plan national de développement, visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Les récents progrès réalisés dans la législation relative à la paix sont louables et toutes les parties concernées doivent prioriser sa pleine mise en œuvre. Nous saluons aussi les avancées de la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre les sanctions réparatrices. Créé pour la recherche des personnes disparues, le mécanisme de coordination interinstitutionnel a également déjà donné des premiers résultats tangibles. Et finalement, à la demande de la Colombie, mon gouvernement a approuvé un accord visant à sauvegarder une copie numérique en Suisse des archives de la Commission de la vérité, et nous nous réjouissons de voir notre président visiter le pays et signaler cet accord.

Je voudrais souligner trois points. Premièrement, la Suisse reste préoccupée par le fait que la violence liée au conflit affecte toujours la population civile et appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire. Les affrontements entre groupes armés continuent de se propager dans le pays, notamment dans les régions prioritaires de mise en œuvre de l'Accord final. Les garanties de sécurité pour les membres de partis politiques, les dirigeants et dirigeants sociaux, les personnes engagées

dans la défense des droits de l'homme et les ex-combattants doivent rester une priorité pour l'État colombien. Surtout à l'approche des élections départementales et municipales d'octobre, nous appelons les autorités colombiennes à mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates afin de garantir la tenue d'élections libres, sûres et participatives.

Deuxièmement, la Suisse s'engage, dans son programme de coopération en Colombie, à rendre visible et atténuer l'impact du conflit armé sur les enfants. Compte tenu de l'augmentation du recrutement d'enfants, nous encourageons le Gouvernement colombien à redoubler d'efforts pour prévenir et mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant ainsi que pour ouvrir la voie à leur réintégration effective. À cet égard, je voudrais citer la recommandation de la jeune Violeta, qui s'est courageusement adressée au Conseil la semaine passée lors du débat public sur les enfants et les conflits armés (voir S/PV.9366) pour appeler à ce que

(l'oratrice poursuit en espagnol)

« les enfants et les jeunes appartenant à ces groupes [armés soient] reconnus à la fois comme victimes des conflits et agents du changement et de la consolidation de la paix » (S/PV.9366, p.8).

(l'oratrice reprend en français)

Troisièmement, nous saluons l'approche holistique adoptée par le Gouvernement colombien pour prioriser la poursuite du dialogue avec tous les principaux acteurs et groupes armés. La récente signature d'un accord de cessez-le-feu bilatéral temporaire avec l'Armée de libération nationale, qui doit entrer en vigueur le 3 août, témoigne de son succès. Nous nous félicitons également de l'annonce de la reprise des négociations de paix avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, qui constitue un premier pas vers la mise en œuvre d'un cessez-le-feu. Afin d'assurer le plein respect par toutes les parties des protocoles stipulés, la Suisse exprime à nouveau son plein soutien à l'élargissement du mandat de la Mission de vérification à la surveillance et à la vérification des cessez-le-feu. Le Conseil doit continuer à répondre promptement à l'appel de la Colombie s'agissant de vérifier et, à terme, de consolider les accords de cessez-le-feu, qui ont le potentiel de se renforcer mutuellement. La Suisse est prête à soutenir tous ces efforts.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et M^{me} Salcedo López, de

leurs exposés. Nous saluons également la participation du Ministre des relations extérieures, M. Leyva Durán, à la présente séance.

Avec la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la Colombie s'est engagée dans un processus de transformation pour atteindre la « paix totale » en réduisant les inégalités sociales et en dialoguant avec les groupes armés. Ce processus exige de faire preuve de courage et de se projeter dans l'avenir, et nous félicitons le Président Petro Urrego et le Gouvernement colombien de leur détermination à prendre des mesures concrètes afin de faire de la paix totale une réalité. Nous applaudissons l'approbation par le Congrès du plan national de développement du Gouvernement, qui met un accent particulier sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que l'adoption d'accords législatifs historiques portant sur la mise en œuvre de l'Accord final. La paix étant indissociable de la justice sociale, nous saluons et soutenons pleinement les Colombiens dans leur quête d'une paix fondée sur la justice sociale.

Pour parvenir à la réconciliation nationale, il est crucial d'instaurer un dialogue national et de veiller à l'inclusion effective de la société civile. Nous jugeons encourageantes les négociations en cours entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale et nous exhortons les protagonistes à les mener de bonne foi. Nous attendons avec optimisme le début, le 3 août, de la mise en œuvre intégrale du cessez-le-feu bilatéral, national et temporaire. Dans le cadre de la réintégration en cours des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, nous saluons l'adoption du Plan stratégique pour la sécurité et la protection des ex-combattants et nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du chapitre ethnique. Il s'agit là d'étapes cruciales pour l'approfondissement de la paix, mais il reste beaucoup à faire, notamment pour assurer la reprise des pourparlers entre le Gouvernement et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Par ailleurs, la justice transitionnelle est une étape critique pour une paix véritable et durable. Nous saluons les immenses efforts déployés en ce sens, s'agissant en particulier de défendre les droits des victimes comme fondement de la justice, de la paix et de la réconciliation.

Pour terminer, je réaffirme notre appui résolu à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, y compris à l'élargissement de son mandat à la vérification du cessez-le-feu.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Carlos Ruiz Massieu de son exposé et de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2023/477). Nous apprécions à sa juste valeur la fonction essentielle que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue d'assumer à l'appui de la paix en Colombie. Je tiens également à remercier M^{me} Diana María Salcedo López de nous avoir fait part de son point de vue, non seulement comme représentante de la société civile mais surtout afin de mettre en évidence le rôle transversal que les droits des femmes doivent conserver dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Ce point de vue est nécessaire et précieux. Je me félicite en outre de la participation du Ministre colombien des relations extérieures Álvaro Leyva Durán à la séance d'information d'aujourd'hui.

Les États-Unis sont déterminés à soutenir la Colombie dans sa démarche visant à renforcer l'application de l'accord de paix de 2016. Ils demeurent le principal donateur international au profit de cet accord, sachant qu'ils ont consacré plus de 1,5 milliard de dollars à sa mise en œuvre depuis 2017. En tant que premier soutien international pour la réalisation de ses dispositions relatives aux questions ethniques, mon pays a fait la preuve de sa volonté d'aider la Colombie à remédier aux inégalités ainsi qu'à l'exclusion politique et socioéconomique, problèmes qui touchent de manière disproportionnée les communautés autochtones et afro-colombiennes. L'instauration d'une paix durable suppose d'enregistrer des progrès concrets sur ces questions.

Les États-Unis s'associent au Secrétaire général pour exhorter le Gouvernement à redoubler d'efforts pour combattre l'exclusion et les inégalités de longue date. Il importe aussi de tirer pleinement parti du Forum de haut niveau sur les populations autochtones pour faire en sorte que les vues et les priorités des peuples autochtones et des Afro-Colombiens soient prises en compte. Comme le Secrétaire général le fait observer dans son dernier rapport, la Juridiction spéciale pour la paix montre clairement, par ses décisions, qu'un engagement réel en faveur du respect des droits des victimes est le seul moyen d'aller de l'avant. Les États-Unis se félicitent de la coopération accrue entre la Juridiction et le Gouvernement et attendent avec intérêt l'application des premières peines restauratives qui contribuera à apporter justice aux victimes.

Les États-Unis continuent à suivre de près les efforts déployés par le Gouvernement colombien en

vue d'élargir son plan de paix totale en négociant avec l'Armée de libération nationale (ELN) et les groupes dissidents dans anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Nous trouvons encourageant que l'ELN ait accepté un cessez-le-feu de six mois, même si des mesures doivent encore être prises pour tracer les grandes lignes des protocoles afin de garantir que le cessez-le-feu prenne effet en août, comme prévu. Nous insistons particulièrement sur le fait que l'ELN doit renoncer intégralement à la violence, à l'extorsion, aux enlèvements et au recrutement forcé pour que le cessez-le-feu se traduise par une véritable amélioration de la sécurité des citoyens en Colombie. Nous notons que le Gouvernement colombien a suspendu le cessez-le-feu avec l'État-major central des FARC-EP dans quatre départements, au mois de mai, après le meurtre de quatre mineurs autochtones.

Pour que le Conseil de sécurité envisage d'élargir le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, les négociations doivent progresser, les cessez-le-feu doivent être respectés, les protocoles doivent être pleinement définis, financés et approuvés, et ces groupes doivent en finir avec toutes leurs activités criminelles et terroristes, en particulier celles qui nuisent aux populations civiles. Il faut faire preuve de la plus grande attention. Les États-Unis continuent de souscrire aux efforts qui ont pour but d'aider la Colombie à obtenir une paix réelle et durable et une réduction manifeste de la violence des groupes armés illégaux.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la participation du Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, M. Álvaro Leyva Durán. Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de son exposé riche en informations. Nous avons écouté attentivement la présentation de M^{me} Diana María Salcedo López.

Ma délégation prend acte du récent rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/477). L'Équateur se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des aspects critiques de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. À cet égard, je souligne l'approbation par le Congrès colombien du plan national de développement, dont le texte inclut les obligations liées à la mise en œuvre de l'Accord final, notamment les éléments clés concernant la justice transitionnelle, la réforme rurale intégrale, la réintégration des ex-combattants et la substitution des cultures illicites.

Nous espérons que les progrès se poursuivront dans ces domaines.

L'approbation d'un cessez-le-feu bilatéral, national et temporaire entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale, ainsi que l'accord récemment conclu avec l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, visant l'approbation d'un cessez-le-feu bilatéral, permettent des progrès sur la voie de la paix durable souhaitée. L'Équateur espère que les parties continueront de faire preuve d'engagement et de bonne foi dans la mise en œuvre des accords déjà conclus, ainsi que dans la concrétisation de ceux qui sont en discussion.

Nous appelons à ce que cesse la violence liée au conflit, en particulier contre les femmes, les défenseurs des droits humains, les figures de la société civile et les ex-combattants, la plupart d'origine afro-colombienne et autochtone. Ces actes doivent donner lieu à des enquêtes et leurs auteurs être traduits en justice. Il est également préoccupant que les groupes armés illégaux et les organisations criminelles emploient des engins explosifs improvisés, qui continuent de faire des victimes.

Nous invitons les parties à promouvoir un dialogue inclusif et à tout faire pour mettre fin aux hostilités et parvenir à un cessez-le-feu. Nous espérons que l'État continuera de s'attacher à étendre sa présence dans les zones rurales et à identifier l'emplacement des mines terrestres en vue d'éviter de nouvelles tragédies.

La Juridiction spéciale pour la paix continue de travailler, véritablement déterminée à défendre les droits des victimes. À cet égard, nous espérons que la relation étroite et la coopération technique établies entre la Juridiction et la Cour pénale internationale pourront contribuer à promouvoir l'action de la Juridiction.

De toute évidence, l'expérience et les moyens logistiques de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie peuvent jouer un rôle précieux dans l'application des accords de cessez-le-feu. À cette fin, ma délégation participera de façon constructive à l'analyse des propositions du Secrétaire général concernant le mandat de la Mission, qui permettra la surveillance, le suivi et la vérification des accords actuels et futurs.

Pour terminer, je réaffirme l'appui de l'Équateur à la pleine mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie, ainsi qu'à toute initiative favorisant le dialogue, afin d'instaurer une paix durable dans l'intérêt de tous les Colombiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la Colombie.

M. Leyva Durán (Colombie) (*parle en espagnol*) : Tous les trois mois, nous nous réunissons dans cette salle pour entendre un exposé sur le rapport trimestriel relatif aux progrès et aux défis identifiés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, mandatée par le Conseil de sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix de 2016, signé à La Havane entre l'État colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). C'est avec le plus grand plaisir que j'assiste à ces séances, gage de l'attachement du Gouvernement à mettre pleinement en œuvre ce qui a été convenu et à construire une paix totale, et parce que je suis profondément convaincu de l'importance du rôle joué par la communauté internationale et les représentants de la Mission de vérification. Il ne serait donc pas cohérent de contester ou de remettre en question les conclusions du dernier rapport en date (S/2023/477), alors que la Mission a pour tâche de procéder à une vérification approfondie et impartiale. Parmi les conclusions du rapport, celles qui sont moins positives doivent toujours être perçues comme autant de possibilités d'amélioration, d'avertissements précoces et d'appels à l'action, dans le but de protéger ce qui a été convenu avec les FARC-EP.

Aujourd'hui, je voudrais saisir cette occasion pour évoquer trois questions fondamentales concernant la paix en Colombie, qui, sous la direction du Président Gustavo Petro Urrego, qu'il est désormais proposé d'étendre au-delà de nos frontières grâce à de bonnes relations avec nos pays voisins. Ce sont des questions sur lesquelles nous voulons attirer l'attention de la communauté internationale. Premièrement, nous tenons à souligner que le dialogue entre les parties à l'accord de paix de 2016 constitue un élément essentiel de sa mise en œuvre et qu'il demeurera l'épine dorsale de notre politique nationale de paix totale. Le Gouvernement est conscient de la nature bilatérale de l'Accord et appelle à la préserver en tant que fondement de la construction de la paix. Deuxièmement, nous attirons l'attention sur le fait qu'il importe que, dans le cadre de l'exécution de son mandat, qui constitue aujourd'hui un exemple et un point de repère pour les engagements de l'État colombien en matière de justice, la Juridiction spéciale pour la paix intègre pleinement dans son fonctionnement ce qui a été convenu par les Hautes Parties contractantes à l'origine de sa création. Troisièmement, nous voudrions mettre en exergue le lien qui existe entre la mise en œuvre de l'Accord de 2016 et les autres

initiatives de dialogue que nous avons proposées dans le cadre de la politique de paix totale.

Nous ne nous lasserons jamais de répéter que le Gouvernement est résolument attaché à la mise en oeuvre de l'Accord de 2016. Aujourd'hui, nous reconnaissons que cette promesse doit se traduire par des mesures concrètes qui améliorent le quotidien de la population signataire et des communautés qui, historiquement, ont été touchées par le conflit. Comme cela est souligné dans le rapport de la Mission de vérification, nous avons travaillé sur une série d'initiatives de nature institutionnelle et législative qui contribuent à la réalisation de cet objectif. À titre d'exemples, on peut citer le plan national de développement et la nouvelle politique de sécurité et de défense, axée sur la sécurité humaine, le renforcement du contrôle territorial et le démantèlement des structures criminelles. Ce qui est intéressant dans ces initiatives nationales, c'est qu'elles ont cherché à maintenir le dialogue entre les différents acteurs, à impliquer la société civile et, dans certains cas, à prendre en compte les demandes des signataires de l'Accord, conformément à ce qui avait été convenu. Nous sommes conscients que la poursuite de ces échanges, de manière de plus en plus structurée, ne sera pas une tâche aisée.

En ce qui concerne la participation politique, je tiens à souligner le dialogue promu par le Gouvernement et mené avec les représentants au Parlement des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix afin d'identifier et de mettre en avant des initiatives législatives conjointes liées à la mise en oeuvre de l'Accord. Notre gouvernement du changement et les représentants des circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix sont parvenus à des synergies en promouvant des dispositions spécifiques relatives à la mise en oeuvre de l'Accord final de 2016 dans le plan national de développement, mesures qui avaient été laissées de côté par les législatures précédentes. De même, l'Agence de réhabilitation du territoire a établi un dialogue permanent avec les représentants des circonscriptions électorales provisoires concernant la mise en oeuvre des programmes de développement territorial au niveau national et dans chaque sous-région en particulier, faisant de ces représentants les garants de ces processus.

En ce qui concerne les questions ethniques, il convient de souligner les processus de dialogue dans le cadre desquels l'Agence pour la réintégration et la normalisation a proposé que les signataires ayant une appartenance ethnique participent aux initiatives de

consultation préalables afin de garantir une réintégration effective au sein de leurs communautés.

Quant aux questions de genre, je voudrais également rappeler que nous sommes convaincus qu'il est impératif d'associer aux efforts de paix les femmes dans toute leur diversité, ainsi que les personnes LGTBQI+, en tenant compte des défis imposés par l'intersectionnalité. Forts de cette conviction, nous définissons et élaborons des mesures pour combattre les multiples formes de discrimination qui ont été exacerbées par le conflit armé.

Je tiens à souligner que, pour la première fois, suite à notre dialogue avec la société civile, le plan national de développement prévoit l'adoption d'une politique étrangère tenant compte de la question du genre, ce qui contribuera à promouvoir la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de l'accord de paix de 2016.

S'agissant de la Juridiction spéciale pour la paix, j'attire l'attention sur le fait qu'elle doit impérativement respecter en permanence ce qui a été convenu dans l'Accord de 2016. Il s'agit fondamentalement d'une justice réparatrice qui, comme toute justice, doit honorer le principe *nulla poena sine lege*. À cet effet, des peines sont prévues dans ce qui a été convenu entre les parties ayant négocié l'Accord final. Il n'est donc pas possible de décider de peines différentes de celles publiées et mentionnées dans le document du Conseil de sécurité d'aujourd'hui et qui ont fait l'objet d'une déclaration unilatérale de l'État. À cet égard, il convient de souligner quelque chose qui a beau être une évidence mais n'en est pas moins intéressant : le processus de paix en tant que tel n'est pas terminé, c'est pourquoi nous nous réunissons tous les trimestres pour faire le point sur la mise en oeuvre de ce qui a été convenu. Cela signifie que les parties à la négociation demeurent présentes et alertes. Les Hautes Parties contractantes – l'État colombien, d'une part, et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, d'autre part – ont souscrit à l'Accord. Cela signifie ni plus ni moins que ces parties pourraient encore recourir aux instruments relevant du droit international humanitaire pour défendre des principes, améliorer des textes qui garantissent la paix recherchée, et accélérer simultanément les procédures en vue de sa mise en oeuvre intégrale et diligente. C'est le cas, par exemple, des efforts déployés afin d'éliminer les obstacles injustifiés à l'accès des paramilitaires à la Juridiction spéciale pour la paix ; de l'ouverture du grand dossier sur la responsabilité de l'État en tant qu'acteur du conflit armé, que ce soit par commission ou par omission ; ainsi que de la possibilité

d'améliorer le mécanisme de sélection des nouveaux magistrats en ne recourant plus à la cooptation.

Les Hautes Parties contractantes à l'accord de paix de La Havane peuvent recourir aux accords spéciaux prévus à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949. Soit dit en passant, ce cas de figure est envisagé non seulement dans l'article susmentionné, mais il est aussi expressément prévu au chapitre III du texte original de l'accord de paix du 7 novembre 2016, et sa portée a été définie, comme c'est précisé dans le texte, par le Comité international de la Croix-Rouge dans son commentaire n° 850.

Enfin, je voudrais soulever un point que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a très bien compris grâce à son expérience sur le terrain, à savoir le lien qui existe entre la mise en œuvre de l'Accord final de 2016 et les autres initiatives de dialogue que nous avons lancées dans le cadre de la politique de paix totale. La Colombie doit continuer de faire en sorte que tous les acteurs du conflit rendent des comptes, au nom de la vérité et de la justice dues à la société et aux victimes, tout en encourageant des processus de réintégration efficaces, dignes et qui s'inscrivent dans la durée. Nous voulons remporter la paix.

La principale préoccupation du Conseil, ainsi que des deux parties signataires de l'Accord final de 2016, a été de veiller au respect des garanties de sécurité en faveur des ex-combattants. Nous pouvons continuer à travailler au renforcement des mesures en matière de sécurité pour les signataires en mettant à jour les lignes directrices en la matière au sein des institutions. L'Unité chargée de l'application de l'Accord final a mené un processus inclusif visant à reconfigurer, mettre à jour et développer le Plan stratégique pour la sécurité et la protection, qui devrait être adopté en août. Toutefois, si nous voulons obtenir des résultats véritables, nous devons faire baisser le niveau de violence dans le pays et la dynamique de la violence dans les territoires. Les dialogues engagés avec les groupes et les acteurs qui sont à l'origine de la violence dans le pays

sont essentiels pour y parvenir et garantir la sécurité des signataires et de la population civile dans son ensemble. Pour l'instant, les discussions avec l'Armée de libération nationale vont dans la bonne direction et donnent des résultats concrets à cet égard. Nous attendons que les groupes de négociation soumettent les protocoles relatifs au cessez-le-feu convenu le 9 juin. De même, les attentes sont grandes en ce qui concerne les premiers résultats des discussions avec le groupe qui se fait appeler État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie, comme le souligne le Secrétaire général dans sa lettre du 13 juin au Conseil de sécurité (S/2023/438) concernant l'élargissement du mandat de la Mission demandé par la Colombie.

C'est donc en lien avec ces nouveaux dialogues, en particulier lorsque nous allons commencer à prendre des engagements concrets, que le rôle de la communauté internationale en tant que garante et superviseuse de ce qui a été convenu est désormais indispensable à la réussite des processus. C'est pourquoi nous avons demandé au Conseil de sécurité d'accompagner le processus de vérification des cessez-le-feu proposés par les parties dans le cadre de la transition vers la paix totale, que nous nous sommes engagés à réaliser.

Pour terminer, je tiens à souligner que la communauté internationale et le Conseil de sécurité sont, plus que jamais, des alliés et des garants indispensables dans la poursuite de notre objectif indéfectible d'instaurer la paix en Colombie. C'est de l'histoire de la Colombie dont il est question ici. La Colombie veut que sa société aille de l'avant, non plus vers 100 ans de solitude – une expression qui continue de hanter notre mémoire nationale – mais vers 100 ans de coexistence et de paix. Telle serait la véritable victoire.

Je remercie Carlos Ruiz Massieu ainsi que toutes les personnes présentes dans la salle. Et, bien sûr, je répète que c'est un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui.

La séance est levée à 16 h 45.